

Préambule

De quoi s'agit-il ?

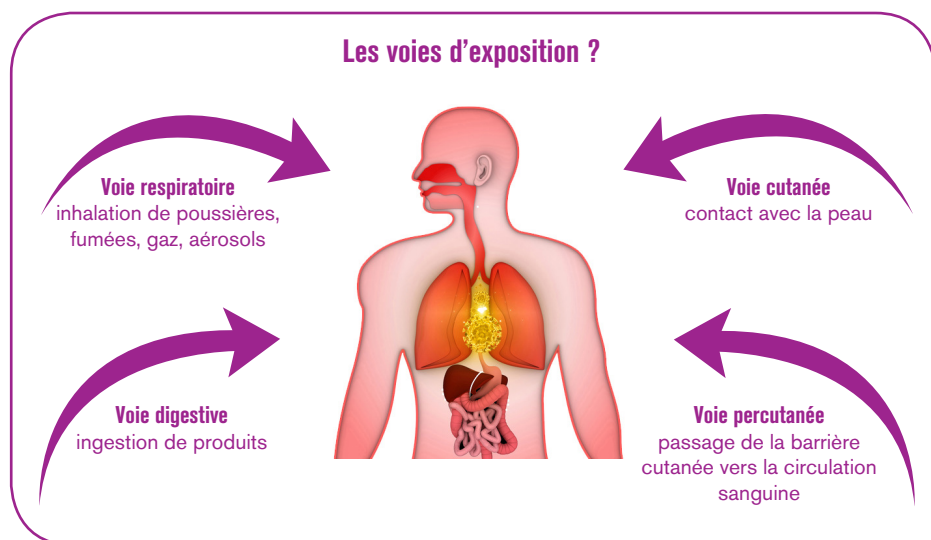
Un **cancérogène** (ou cancérigène) est un agent chimique (seul ou en mélange) pouvant :

- provoquer le cancer et/ou
- augmenter la fréquence des cancers dans une population exposée.

Les cancers peuvent résulter de l'effet cumulatif de plusieurs agents cancérogènes dans le cas d'expositions multiples.

Un **mutagène** est un agent (substance ou mélange) susceptible de produire des mutations de l'ADN. Les effets sur l'être humain peuvent se traduire par des anomalies transmises à la descendance (anomalies morphologiques, anomalies fonctionnelles).




Un agent **reprotoxique** (ou toxique pour la reproduction) est un agent (substance ou mélange) pouvant altérer les fonctions ou la capacité de reproduction chez l'homme ou la femme (perturbation de la libido, la spermatogénèse et l'ovogénèse) et provoquer des effets néfastes non héréditaires sur la descendance pouvant apparaître à toutes les étapes de l'évolution du fœtus.






Ce livret ne traite que des expositions à des produits étiquetés CMR, à l'exclusion de celles causées par des travaux ou procédés exposant à des poussières de type bois ou amiante...

Comment les reconnaître ?

Les agents CMR sont classés par catégorie selon leurs effets sur l'Homme. L'étiquetage de l'agent classé CMR comporte les pictogrammes et les mentions de danger suivants en fonction de ses dangers. Apprendre à lire et reconnaître les pictogrammes permet de mettre en oeuvre des moyens de prévention adaptés.

		Catégorie 1 	Catégorie 2 	Catégorie 3 
Ancienne réglementation (Directives 67/548/CE et 1999/45/CE)	Définitions	Agents chimiques que l'on sait être CMR pour l'Homme	Agents chimiques pour lesquels de fortes présomptions d'avoir un caractère CMR sont présentes	Agents chimiques préoccupants pour l'Homme mais dont les effets CMR ne sont pas avérés pour le moment
	Cancérogène	R45 : peut causer le cancer R49 : peut causer le cancer par inhalation	R45 : peut causer le cancer R49 : peut causer le cancer par inhalation	R40 : effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
	Mutagène	R46 : peut causer des altérations génétiques héréditaires	R46 : peut causer des altérations génétiques héréditaires	R68 : possibilités d'effets irréversibles
	Reprotoxique	R60 : peut altérer la fertilité R61 : risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant	R60 : peut altérer la fertilité R61 : risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant	R62 : risque possible d'altération de la fertilité R63 : risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

		Catégorie 1A 	Catégorie 1B 	Catégorie 2 
Nouvelle réglementation (Règlement CLP 1272/2008)	Mentions d'avertissement	DANGER	DANGER	ATTENTION
	Définitions	Agents chimiques que l'on sait être CMR pour l'Homme	Agents chimiques pour lesquels de fortes présomptions d'avoir un caractère CMR sont présentes	Agents chimiques préoccupants pour l'Homme mais dont les effets CMR ne sont pas avérés pour le moment
	Cancérogène	H350 : peut provoquer le cancer	H350 : peut provoquer le cancer	H351 : susceptible de provoquer le cancer
	Mutagène	H340 : peut induire des anomalies génétiques	H340 : peut induire des anomalies génétiques	H341 : susceptible d'induire des anomalies génétiques
	Reprotoxique	H360 : peut nuire à la fertilité ou au fœtus	H360 : peut nuire à la fertilité ou au fœtus	H361 : susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus



Les agents chimiques ayant une incidence sur l'allaitement ou qui peuvent être présents dans le lait maternel en quantités suffisantes pour menacer la santé du nourrisson sont identifiés par la mention de danger : *H362 : peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.*